Page: 1/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: LytecSteel Durcisseur
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation:

Durcisseur pour Lytec Steel

- · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bigler AG

Vernis et colles

Oeleweg 7/ Postfach 410

CH-3250 Lyss

Tel. + 41 (0)32/384 15 32

Fax + 41 (0)32/3847974

www.bigler-vernis.ch

- · Service chargé des renseignements: Adrian Bigler. E-Mail: a.bigler@bigler-lacke.ch
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Freiestrasse 16 8032 Zurich

CH-En cas d'urgence: 145 (24h) Cas non-urgents: 41 44 251 66 66

ou

Tel. 032/384 15 32 (Lundi - Vendredi 7.30 - 11.45 et 13.30 - 16.30)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou de la préparation
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS07 GE

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Page: 2/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch
Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat

diisocyanate d'hexaméthylène

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Préparations
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 160994-68-3	hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	50-100%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Numéro index: 615-011-00-1	diisocyanate d'hexaméthylène Acute Tox. 1, H330 Resp. Sens. 1A, H334 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	≥0,1-<0,5%
CAS: 111109-77-4	Dipropylene glycol dimethyl ether	10-25%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

Page: 3/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 2)

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Recourir à un traitement médical.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone

Vapeurs d'isocyanate

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

(suite page 4)

Page: 4/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 3)

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et s'étendant sur le so. Le mélange des vapeurs avec l'air est explosif!.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 10/12 (CH/TRGSA510) Liquides
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether		ethyl ether
Oral	Langzeit-Longterm Oral	1,67 mg/kg (ver)
Dermique	Langzeit-Long term	22,1 mg/kg bw/Tag (arb)
		5,26 mg/kg bw/Tag (ver)
Inhalatoir	e Langzeit-Long term	133 mg/m3 (arb)
		15,79 mg/m3 (ver)

· PNEC

111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether

<i>Intermittierend- intermittent</i>	10 mg/l
	1 mg/l
Freshwater sedim.	1,16 mg/kg/dwt
Marine water	0.1 mg/l
Boden (Soil)	0.1 mg/kg dwt

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux poste de travail sont généralement recommandés.

- · Contrôles techniques appropriés Utiliser une aspiration convenable.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Page: 5/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre A/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

· Protection des mains:

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ BR 0,5 FRM 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 4240 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 5).

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du materiaux: > 0.2 mm Temps de pénétration: > 30 minutes

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur: Jaune clair
 Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:
 Non déterminé.
 Supérieure:
 Non déterminé.
 Point d'éclair:
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

(suite page 6)

Page: 6/11 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression: 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 5)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Non déterminée. · Densité: · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz. comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Tenir à l'écart de materiaux très acides et alcalins ainsi que d'agents d'oxydation.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Page: 7/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

· Val	eurs L	D/LC50	déterminantes	pour la	classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire LC50/4 h 1,98 mg/l

160994-68-3 hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat			
	LD50	>2.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) >2.000 mg/kg (rat) 1,5 mg/l (ATE)	
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)	
	LC50/4 h Inhalative	1,5 mg/l (rat)	

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	738 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	593 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	3 mg/l (rat)

111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether

Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h Inhalative	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · par inhalation Peut irriter les voies respiratoires.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certain organes cibles (Exposition uniques STOT un)

STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

SHI

Page: 8/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch
Fax: 032/384 79 74

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

•	•		
160994-68-3	160994-68-3 hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat		
LC50 (96h)	28,3 mg/l (Danio rerio)		
ErC50 (72h)	>100 mg/l (scs)		
EC50 48 h	>100 mg/l (daphnia magna)		
EC50	>10.000 mg/l (bls)		
111109-77-4	Dipropylene glycol dimethyl ether		
LC 50 14 d	mg/kg		
LC0 96h	>1.000 mg/l (Poecilia reticulata)		
NOEC 14 d	>300 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
LC50 24 h	>1.000 mg/l (rat)		

· 12.2 Persistance et dégradabilité

NOEC 21 d 10 mg/l (daphnia magna)

160994-68-3 hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat

Sensibilisation Biologische Abbaubarkeit 28 d OECD 301 EEC 2 %

111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether

Sensibilisation Biologische Abbaubarkeit 28 d OECD 301 EEC 18-32 %

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether

BCF 4 (Oncorhynchus mykiss)

· 12.4 Mobilité dans le sol

111109-77-4 Dipropylene glycol dimethyl ether

KoC 2 -

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue	européen des déchets
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 02	emballages en matières plastiques
	(suite nage 9)

SIII

Page: 9/11 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel: 032/384 15 32
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression: 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 8)

15 01 04 emballages métalliques

Ordonnance du DETEC condernant les listes pour le mouvement de déchets (SR 814.061.01)

08 01 11(ds): déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances

15 01 02: emballages en matières plastiques

15 01 04: emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement
- · Marine Pollutant: Non
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

Non applicable. instruments de l'OMI

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS07

GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrophiles, aliphatisches Polyisocyanat diisocyanate d'hexaméthylène

· Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 10)

Page: 10/11

Bigler AG 3250 Lyss
Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

Date d'impression : 07.03.2023 Version: 5 (remplace la version 4) Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

(suite de la page 9)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 74
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Réglementation Suisse (CH)

Ordonnace sur les accidents majeurs (OPM) SR 810.012: Seuils quantitiifs 20000 kg

Annex 5 OChim SR 813.11: Aucune groupe

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

- · Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit
- · Date de la version précédente: 02.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 11)

Page: 11/11 Bigler AG 3250 Lyss Lacke und Leime/ Vernis et colles
Tel.: 032/384 15 32 Fax: 032/384 79 74
www.bigler-lacke.ch

(suite de la page 10)

Version: 5 (remplace la version 4) Date d'impression: 07.03.2023 Révision: 07.03.2023

Nom du produit: LytecSteel Durcisseur

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Resp. Sens. 1A: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1A

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie I

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente